

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 39/1948 (1948)

**Artikel:** Vaud  
**Autor:** Jaccard, Louis / L. M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113551>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Vaud

### Chronique de l'enseignement primaire

L'école primaire vaudoise retrouve peu à peu des conditions d'activité normale. Ainsi que nous le relevions dans la chronique de l'année dernière, la repourvue des nombreux postes privés de leurs titulaires par démission, mise à la retraite ou décès ne fut pas toujours facile à réaliser. Il fallut pour cela faire appel une fois de plus, en automne 1947, aux élèves de l'Ecole normale quelques mois avant la fin de leurs études. Mesure regrettable sans doute, mais nécessaire, quelque empressement qu'aient apporté maints instituteurs et institutrices retraités à reprendre ou continuer momentanément leur enseignement. Mais une telle situation ne saurait sans dommages se prolonger plus longtemps tout particulièrement dans les villages et hameaux où l'on voit, depuis un an ou deux, les remplacements et mutations se succéder à un rythme inquiétant.

L'attention du Service de l'enseignement primaire s'est portée en 1947 sur diverses questions de pressante actualité. Ainsi, le problème du *recrutement* et de l'*effectif des classes primaires supérieures*, en discussion depuis une année ou deux, a donné lieu à la révision des dispositions y relatives du Règlement de 1931, pour les écoles primaires. On a ramené de 35 à 30 élèves le maximum de l'effectif, cela pour des raisons pédagogiques aisées à comprendre.

L'on discuta aussi les instructions à faire entrer dans un *guide en voie d'élaboration pour l'enseignement du vocabulaire et de la composition française*. Le problème du *contrôle de l'enseignement* et de l'*activité des inspecteurs scolaires*, celui de la *formation professionnelle du personnel enseignant primaire* ont donné matière à de nombreux échanges de vues en séances des inspecteurs scolaires. Ce fut aussi le cas de l'*enseignement du dessin* au sujet duquel des techniques nouvelles furent établies. Une quarantaine de maîtres de diverses parties du canton les expérimenteront avant qu'en soient codifiés les principes dans un nouveau guide méthodique.

Donnant suite à un vœu formulé en 1945 déjà par la Commission cantonale de gestion, le Département a créé une *Commission de documentation et d'informations pédagogiques* ayant pour but de faciliter les membres du corps enseignant dans la recherche et le choix des éléments propres à leur culture et à la mise en valeur de leur activité pédagogique. La première étude de cette Commission a porté sur les possibilités offertes à l'enseignement par le

cinéma scolaire. Elle a eu pour résultat la publication d'une brochure renfermant à ce sujet de judicieuses indications d'ordre technique et pédagogique.

*L'enseignement primaire supérieur* qui, dans l'Annuaire de 1949, sera l'objet d'une monographie bien documentée, jouit aujourd'hui de la faveur générale dans tous les milieux qui en bénéficient. L'on a émis il y a quelque temps la crainte que cette institution, par la nature même et la tendance de son programme et de ses méthodes, incite à la désertion de la campagne et à l'acheminement vers les centres industriels et urbains. La réalité réside dans le fait que l'école primaire supérieure, grâce à l'action intelligente de l'instituteur, de même qu'aux judicieux conseils de l'Office local ou régional d'orientation professionnelle, a su maintenir à la campagne et diriger vers l'agriculture et vers les métiers manuels un grand nombre d'élèves, créant ainsi une élite qui fait aujourd'hui l'honneur de nos populations rurales.

*L'enseignement ménager* donné dans les écoles primaires vaudoises a toujours été considéré comme une institution postscolaire, bien que la loi du 19 février 1930 ne l'ait pas précisé. Afin d'écartier toute cause de discussion quant au droit pour le canton de bénéficier de la subvention fédérale conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur la formation professionnelle, le Conseil d'Etat vient de proposer au Grand Conseil l'introduction dans la susdite loi de février 1930, un article ayant la teneur suivante :

« L'enseignement ménager postscolaire a pour but de préparer les jeunes filles à leurs devoirs domestiques. Il est obligatoire pour toutes les jeunes filles âgées de 15 ans domiciliées dans le canton de Vaud et ne faisant pas d'études spéciales, secondaires ou primaires supérieures. »

En 1947, pour la première fois, les *maîtres primaires supérieurs* ont été convoqués à Lausanne en conférence spéciale. A l'ordre du jour de cette séance figurait entre autres la question de l'enseignement de la langue allemande et des manuels en usage à cet effet.

Des *conférences de culture générale* organisées par le Département de l'instruction publique à l'intention du personnel enseignant secondaire et primaire ont été données dans les principales localités du canton par quelques éminentes personnalités universitaires. Elles ont eu grand succès.

Parmi les faits qui ont marqué la période intéressant cette chronique, citons encore les manifestations et solennités qui ont eu lieu en janvier 1948, à l'occasion du *150<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance du Pays de Vaud*. Les écoles vaudoises de tous ordres ont participé de façon active à ces festivités. Dans un bel élan de ferveur et d'attachement à leur sol natal, les élèves ont chanté un hymne composé spécialement pour cette circonstance et reçu une brochure relatant le sens et la portée des événements commémorés.

Un *statut général des fonctions publiques cantonales*, y compris celles de l'enseignement officiel, a été élaboré et codifié en une loi qui a été adoptée le 9 juin 1947 par le Grand Conseil. L'Annuaire de 1949 donnera un tableau résumé des traitements annuels et autres avantages assurés par cet acte législatif aux membres du corps enseignant.

L. Jd.

### Enseignement secondaire

L'année 1947 a vu se poursuivre l'effort de redressement nécessaire entrepris dès la cessation des hostilités. Tout est rentré dans la norme ; sous des maîtres que le service militaire n'arrache pas sans cesse à leur tâche scolaire, notre jeunesse secondaire peut poursuivre ses études dans le calme et la continuité indispensables à tout enseignement fructueux. Le « climat » de l'école subit profondément la marque de notre époque ; tout n'est pas profit pour elle dans ces influences diverses. La trépidation qui est une des marques de notre existence agit fatalement, et pas toujours heureusement, sur les élèves, et parfois sur les maîtres. Les directeurs sont unanimes à déplorer le rôle excessif et fâcheux que jouent dans la vie de leurs disciples deux éléments : *le cinéma et la radio*. L'attraction qu'ils exercent l'un et l'autre, trop souvent sous l'œil indulgent des parents, nuit trop souvent au travail de l'élève, non seulement dans la préparation des devoirs à domicile ; mais, et cela est plus grave, par la multiplicité des images et des sons qu'ils imposent, presque malgré eux, au jeune homme ou à la jeune fille, ils compromettent leur faculté de concentration, si nécessaire pourtant à toute étude sérieuse.

Il n'est pas question, ce qui serait aussi ridicule que vain, de condamner deux manifestations dont notre temps ne saurait plus se passer ; il s'agit simplement d'en éviter les abus, ce à quoi les parents doivent veiller et apporter ainsi à l'école un concours indispensable.

Le *recrutement du corps enseignant* continue à poser un problème qui ne laisse pas de causer, sinon de l'inquiétude, du moins du souci. Les étudiants en mathématiques et en sciences songent de plus en plus à l'industrie et de moins en moins à l'enseignement ; les licenciés ès lettres sont heureusement plus nombreux mais leur nombre tend à diminuer ; les facultés de droit et de médecine exercent sur les nouveaux bacheliers un attrait extrêmement vif. Le jeune homme, comme l'homme, est sensible aux avantages matériels que doit, suppose-t-il, lui assurer l'exercice de telle ou telle profession ; il ne range pas l'enseignement au nombre des occupations particulièrement lucratives. Peut-être faut-il espérer que l'entrée en vigueur du nouveau statut des fonctions publiques... mais cela est une autre histoire, et il ne faut point anticiper sur la chronique de l'an prochain.

Le problème du *recrutement* des maîtres cause un souci d'autant plus grand que celui *des élèves* se pose en sens inverse. Nos établissements secondaires voient sans cesse grandir le nombre de leurs élèves ; ils ne peuvent parvenir à abriter tant de candidats désireux de s'instruire, ou dont les parents le désirent pour eux ; ils sont contraints, faute de place, de procéder à une sélection qui, dans certains établissements, revêt un aspect draconien ; les circonstances sont ici plus fortes que les hommes ; directeurs et maîtres sont contraints, bien contre leur gré, de refuser, faute de place, des candidats qui pourraient avec profit recevoir l'instruction du second degré. C'est dire que se pose, urgent, le problème des bâtiments ; il sera indispensable, dans un avenir rapproché, de construire un nouveau Collège scientifique cantonal. Les Collèges communaux eux aussi maintiennent ou augmentent le nombre de leurs élèves ; de plus en plus, les parents se rendent compte que leurs enfants doivent aborder l'existence avec des connaissances précises et solides.

Il faut signaler une modification intervenue dans les *examens écrits du baccalauréat classique* : la suppression du thème latin ; seule une version est maintenant imposée aux candidats. La diminution des heures de latin, que la réforme de 1944 a ramenées de 52 à 42 heures années (6 heures dans les trois classes inférieures du C.C.C., 5 heures dans les trois classes supérieures, 4 heures en inférieure du gymnase classique, 5 heures en supérieure) expliquent cette suppression. Elle n'a pas que des inconvénients. Elle fait de la version, et par elle, de la lecture des textes, l'objet essentiel de l'enseignement du latin, surtout au Gymnase ; dans cette confrontation constante du latin et du français, les deux langues ne perdent rien, la seconde pas plus que la première.

Notre enseignement a entretenu *avec la France* des *rapports suivis* ; un certain nombre de nos maîtres ont fréquenté, à Paris et à Sèvres, des cours et assisté à des leçons qui leur ont fait connaître les tendances actuelles de l'enseignement français. Plusieurs d'entre eux ont pu également faire des *séjours en Angleterre* ; la *liaison avec l'Allemagne* n'a pas pu encore être établie, les circonstances actuelles ne s'y prêtent guère. Il faut souhaiter que, dans l'intérêt de l'enseignement de la langue allemande, si important dans nos écoles, les contacts d'avant guerre puissent être rétablis dans un avenir prochain.

M. P.

### Enseignement supérieur

L'accroissement du nombre des étudiants pose des problèmes déjà souvent évoqués et qui ne sauraient être résolus du jour au lendemain. On se rendra compte de leur complexité en considérant

les chiffres suivants, qui marquent la progression du nombre des étudiants suisses et étrangers au cours des dernières décennies :

Au semestre d'hiver	Etudiants			Auditeurs
	Suisses	Etrangers	Total	
1900/1. . . . .	302	281	583	70
1910/1. . . . .	356	647	1003	226
1920/1. . . . .	580	327	907	241
1930/1. . . . .	486	328	814	237
1940/1. . . . .	793	286	1079	148
1947/8. . . . .	1042	656	1698	104

Les causes de cet accroissement régulier sont avant tout d'ordre social et économique : elles sont en effet à chercher dans ce qu'on pourrait appeler l'urbanisation progressive de notre canton ; dans un certain enrichissement aussi de sa population, mais surtout dans le fait que beaucoup de parents qui n'y eussent pas songé autrefois envoient leurs enfants à l'Université, ou du moins leur permettent de s'y faire immatriculer (ceux-ci payant souvent eux-mêmes leurs études, en donnant des leçons particulières ou en travaillant pendant leurs vacances dans un bureau ou une entreprise).

Il est clair que la réglementation de la profession d'architecte, (qui a entraîné, en 1942, la création de l'Ecole d'architecture rattachée à l'Ecole polytechnique) et surtout l'exigence de plus en plus rigoureuse de titres universitaires par l'Administration fédérale et cantonale, les banques et les compagnies d'assurance, le commerce et l'industrie, exigence qui a fait affluer les étudiants à l'Ecole des sciences sociales et politiques (71 en 1947/48) et à l'Ecole des H.E.C. (158), ont contribué pour une part appréciable à l'accroissement du nombre des étudiants.

Mais il faut considérer aussi que, par suite de la profonde transformation des idées et des mœurs pendant et après la première guerre mondiale, un nombre croissant de femmes prennent leurs grades à l'Université. Il ne sera pas sans intérêt de noter l'accroissement du nombre des étudiantes :

Au semestre d'hiver	Suissesses	Etrangères	Total
1920/1. . . . .	59	51	110
1930/1. . . . .	68	66	134
1940/1. . . . .	123	37	160
1947/8. . . . .	118	124	242

L'Université de Lausanne est peut-être trop accueillante, suggéra-t-on peut-être. Elle est plus sévère que certaines universités suisses. Plusieurs de ses facultés ne reconnaissent pas la Maturité fédérale. Ni le baccalauréat égyptien ni le baccalauréat espagnol ne sont considérés comme valables pour l'immatriculation. Les ressortissants du Royaume-Uni ne sont immatriculés que s'ils ont déjà accompli deux années d'études universitaires et les

ressortissants des U.S.A. ne sont admis en médecine qu'après avoir acquis un grade, soit après trois ou quatre années d'études dans une Faculté de Médecine de leur pays.

Il n'y a aucune vraisemblance que le nombre des étudiants du pays diminue, tant que les causes qui ont provoqué son accroissement continueront à agir ou ne seront pas freinées par des phénomènes antagonistes (dont on ne voit pas très bien quelle pourrait être la nature). Quant aux étudiants étrangers, il est très difficile de prévoir si leur nombre tendra à augmenter ou à diminuer. Cela dépendra essentiellement de facteurs d'ordre politique. Il semble néanmoins certain que le nombre *total* des étudiants suivant les cours et les laboratoires continuera d'augmenter, et que les difficultés dans lesquelles se débattent certaines de nos Facultés ou Ecoles s'aggraveront encore.

Il est au pouvoir de l'Université, insistera-t-on peut-être encore, d'empêcher que le nombre des étudiants dépasse sa capacité de les accueillir. — Sans doute, elle peut proposer au Conseil d'Etat de déclarer le *numerus clausus*. On n'admettrait pas plus de 30 étudiants en théologie, 150 en lettres, le même nombre en droit, en sciences sociales, et en H.E.C. ; 350 en médecine, 40 à l'Ecole de Pharmacie, 400 à l'Ecole polytechnique, soit au total 1520 étudiants ; ce qui est le nombre maximum auquel l'Université puisse, dans l'état présent, assurer des conditions de travail normales. Mais chacun voit ce qu'une telle mesure a de mécanique et de brutal. Provisoirement, les Facultés de Médecine et des Sciences, ainsi que l'Ecole de Pharmacie et l'Ecole Polytechnique, s'appliquent à proportionner le nombre de leurs étudiants à la capacité de leurs auditoires et laboratoires. Mais il s'agit d'expédients dont on ne saurait à la longue s'accommoder. Il convient donc de prévoir l'avenir. C'est ce que vient de faire le Conseil d'Etat, qui n'a jamais ménagé à l'Université ni son intérêt ni sa bienveillance, en invitant la Commission universitaire à lui présenter un tableau d'ensemble de ses besoins au cours des prochaines décennies, soit à énumérer, dans l'ordre d'urgence, les développements indispensables à son activité : locaux, professeurs et personnel administratif.

Pour établir ce « plan d'extension », l'Université a considéré que, si sa première fonction est d'assurer au canton de Vaud les pasteurs, les juristes, les professeurs, les médecins, les ingénieurs, etc., dont il a besoin, elle doit aussi contribuer à la formation de l'élite ou des cadres sur le plan fédéral ; que les diplômés de certaines de ses Facultés, notamment de la Faculté de droit, des Ecoles qui en dépendent, et de l'Ecole polytechnique, seront appelés dans l'avenir comme dans le passé à travailler à l'étranger ; et qu'enfin, si elle ne veut pas borner son rôle à celui d'un Technicum supérieur, elle doit offrir à ses professeurs et à ses étudiants la possibilité de poursuivre un travail scientifique désintéressé.

Tâches multiples, impliquant certains enseignements nouveaux, un personnel auxiliaire moins limité, des bibliothèques plus riches et plus accessibles...

L'Université sait qu'elle coûte cher au pays. Il convient cependant de remarquer que chaque nouvel étudiant rapporte à l'Etat environ 250 francs par an. Si bien qu'une augmentation de 100 étudiants (25 000 fr.) permet d'engager un professeur de plus et de rentrer un capital de 300 000 fr. Sans parler de ce que les étudiants étrangers dépensent pour leur pension et leur entretien.

Il n'en reste pas moins qu'une Université constitue une lourde charge pour un canton de moins de 400 000 habitants ; où l'on vit à l'aise sans doute, mais où les grandes fortunes sont infiniment moins nombreuses que dans les cantons de Bâle ou de Zurich. Et que l'enseignement primaire et secondaire impose aux communes et au canton une charge plus lourde encore. Mais si l'instruction publique grève lourdement notre budget, n'est-ce pas là une charge productive au premier chef ? Comme le dit Jules Romains dans un essai récent, l'éducation publique, assurant la possibilité de résoudre évolutivement les conflits internes et de trouver une solution pacifique aux conflits internationaux, constitue la seule assurance efficace contre les risques de révolution violente et de guerre.

L'Université attend donc avec confiance que le pays lui assure ce qui lui est indispensable et, en attendant, travaille de son mieux avec les ressources dont elle dispose.

Au cours de son rapport sur l'année universitaire 1947-48, le recteur a exprimé à M. Pierre Oguey, professeur d'hydraulique à l'E.P.U.L., élu conseiller d'Etat et chargé par ses collègues de diriger le Département de l'instruction publique et des cultes, les félicitations et les vœux du corps professoral.

10 professeurs extraordinaires ont été promus à l'ordinariat : MM. P. Chapuis (théol.), F. Oulès et H. Zwahlen (droit). P. Haudroy et M. Jaccottet (méd.), A. Girardet (pharm.), P. Gilliard (lettres), J. Bolomey, A. Dumas et H. Favez (E.P.U.L.).

MM. A. Girardet et G. Guisan remplacent MM. R. Mellet et P. Gilliard, respectivement à la tête de l'Ecole de Pharmacie et des cours de vacances. M. Louis Fauconnet a été nommé professeur extraordinaire de pharmacognosie.

Les professeurs H. Miéville et D. van Berchem seront remplacés dès le 15 octobre par MM. Pierre Thévenaz, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, et Pierre Schmid, directeur adjoint de la Bibliothèque et privat-docent à l'Université de Neuchâtel.

Le public a été invité à s'associer à un certain nombre de manifestations et commémorations universitaires. Le 13 novembre 1947, les origines de notre Haute Ecole ont été évoquées à l'occasion du 4<sup>e</sup> centenaire des *Leges Scholae Lausannensis* (octobre 1547). L'Université a publié le texte de ce premier statut, accom-

pagné de documents inédits évoquant la vie académique au XVI<sup>e</sup> siècle, en un beau volume, procuré par son recteur et le doyen de la Faculté des Lettres (qui est en même temps archiviste cantonal) : *L'Académie de Lausanne au XVI<sup>e</sup> siècle*.

L'Université a tenu à s'associer activement à la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Indépendance vaudoise, en invitant le Grand Conseil et le public à une séance à l'Aula, au cours de laquelle M. Louis Junod présenta de très neuves *Considérations sur la Révolution vaudoise* et M. Jean-Charles Biaudet une suggestive évocation : *Cent cinquante ans d'histoire vaudoise*. Ces travaux ont été également publiés (Publications de l'Université de Lausanne, I).

Le 24 avril, une séance publique au cours de laquelle on a pu entendre le Professeur Pierre Daure, recteur de l'Université de Caen, et des leçons faites aux étudiants par les doyens des quatre facultés de l'Université, ont resserré les liens d'amitié unissant nos deux Hautes Ecoles. Le même jour, au cours d'une séance organisée par la Faculté de droit (à laquelle est rattachée l'Ecole des sciences sociales et politiques), l'Université a reçu des mains de M. Leduc, professeur à la Faculté de droit de Paris, un portrait de Léon Walras, fondateur de l'école économique dite de Lausanne. Ce portrait a pris place dans la salle du Sénat.

Le 30 mai, l'Ecole de Pharmacie fêtait son 75<sup>e</sup> anniversaire. Le public a pu entendre, à l'Aula, entre autres, un exposé plein de détails savoureux sur la pharmacie d'autrefois, de M. le recteur H. Meylan, qui est lui aussi un historien ; un message du Conseil d'Etat délivré par le Chef du Département de l'instruction publique ; une conférence de haute tenue de M. Pierre Bordet, directeur de l'Institut Pasteur de Bruxelles, sur l'évolution des méthodes de vaccination ; et un exposé plus technique de M. Casparis, de Berne : Problèmes et soucis de la pharmacopée.

Plusieurs congrès ont siégé à Lausanne, dans les locaux de l'Université. Le Congrès d'histoire des Sciences, sous la présidence d'honneur de M. Arnold Reymond, a réuni, du 29 septembre au 6 octobre 1947, une cinquantaine de savants des deux hémisphères. Puis ce fut, du 21 au 23 mai, le 24<sup>e</sup> Congrès international de médecine légale, de médecine sociale et de médecine du travail de langue française, sous la présidence du Professeur Reinbold. Puis l'Association des physiologistes de langue française, puis le 1<sup>er</sup> Congrès européen de gastro-entérologie, puis les architectes...

Diverses mesures intéressant plus directement les étudiants ont été prises dans le cadre des Facultés, par l'Université ou par le Département de l'instruction publique : Dès le semestre d'hiver 1948-49, les étudiants (et étudiantes) dont un ou deux frères (ou sœurs) suivent en même temps qu'eux les cours de l'Université ou d'un des Gymnases de Lausanne, seront au bénéfice d'un dégrèvement de 25 % ou 33 %. La caisse d'assurance-maladie

a été réorganisée ; le Dr Jules Taillens, professeur honoraire, a été désigné comme médecin-conseil de la Caisse. Le Règlement revisé de la Faculté de droit supprime l'obligation de la thèse pour les Suisses candidats à la licence. Et la Commission universitaire autorise les Facultés et Ecoles à admettre des thèses de doctorat photocopiées (la couverture et le titre seuls étant imprimés) ou la publication d'un résumé de la thèse dans une revue scientifique (le candidat déposant le nombre réglementaire de tirés à part et 3 exemplaires dactylographiés de la thèse complète).

Mentionnons encore, pour l'en féliciter chaleureusement, que l'Association générale des étudiants a organisé, du 9 au 15 février, une Semaine d'entraide en faveur des étudiants de l'Université d'Helsinki. Une tonne de livres et de vêtements (valant environ 13 800 fr.) et une somme de 5512 fr. ont pu être envoyées à ces étudiants démunis de presque tout ce que nous considérons comme indispensable. Elle a organisé aussi une soirée littéraire en faveur du Sanatorium universitaire (bénéfice net : 1000 fr.). Enfin, les étudiants de notre Université, qui avaient été invités et très hospitalièrement accueillis l'an dernier à Montpellier, ont reçu à leur tour, du 15 au 17 avril, une délégation d'« Escholiers de Languedoc ». Le public a pu entendre, à l'Aula, deux exposés des plus vivants de l'historien de la Reine Marguerite de Navarre, Pierre Jourda, et du musicologue Fr. Pitangue ; il a pu assister, le même soir, au Métropole, à deux jeux dramatiques et, le lendemain, à la Cathédrale, à un concert de musique ancienne et au *Jeu d'Adam et Eve*.

L. M.